

Bailleurs / Fondations	Procédure	Nature de l'aide	Contenu du dossier	Critères d'éligibilité
<p><b>Fondation Agir sa Vie</b></p> <p>Contact : Tél : 06 07 09 61 17 Email : <a href="mailto:info@fasv.org">info@fasv.org</a></p> <p>Domaine éducation, social, humanitaire</p>	<p>La sélection des projets s'effectue en trois étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la présélection sur dossier,</li> <li>• l'étude détaillée des dossiers présélectionnés avec la rencontre des porteurs de projets,</li> <li>• la décision de soutien prise par le Comité Exécutif <b>deux fois par an</b> : en <b>juin pour les dossiers transmis avant le 31 mars</b> et en <b>décembre pour les dossiers transmis avant le 30 septembre</b>.</li> </ul>	<p>L'aide de la Fondation consiste en un appui financier pour un "coup de pouce" au lancement d'un nouveau projet, principalement sous la forme d'une subvention à l'investissement initial. La Fondation n'a pas vocation à soutenir les frais de fonctionnement ordinaires d'un projet. Le montant moyen des subventions est <b>de 5 000 €</b>.</p> <p>La Fondation a attribué 50 000 € en 2008.</p>	<p>Présentation du <b>projet selon le dossier-type</b> disponible sur le site.</p> <p>Envoi du dossier exclusivement par <b>courrier électronique</b>.</p>	<p>Tout organisme d'intérêt général à caractère philanthropique, <b>éducatif, social, humanitaire, familial</b> ou culturel, régulièrement déclaré en France, peut présenter un projet correspondant à la vocation de la Fondation AGIR SA VIE. Les projets sont <b>menés en France ou hors de France</b>. La Fondation AGIR SA VIE soutient uniquement des <b>projets collectifs qui correspondent à des actions pérennes</b>. Les projets ponctuels (événements, spectacles, voyages, missions, chantiers humanitaires ...) et les aides d'urgence ne sont pas retenus. La Fondation AGIR SA VIE n'intervient pas dans le secteur de la santé</p>
<p><b>Fondation Air Liquide (créée en 2008)</b></p> <p><a href="http://www.fondationairliquide.com">www.fondationairliquide.com</a> Contact : Ilham Bac hiri, chargée de mécénat</p> <p>75 quai d'Orsay 75007 Paris Tél : 01 40 62 55 55 <a href="mailto:contact.fondation@airliquide.com">contact.fondation@airliquide.com</a></p> <p>Domaine : éducation, développement local, micro entrepreneuriat</p>	<p>Inscription Les projets sont soumis à la Fondation de préférence à travers son site. Le dossier de candidature comprend l'identification du porteur de projet, la présentation du projet, l'estimation budgétaire, la durée et la localisation</p>	<p>Soutien financier, matériel ou humain. Chaque "Micro-Initiative" est suivie par un parrain, salarié volontaire du groupe Air Liquide.</p>	<p>Les projets doivent être déposés sur le site internet de la Fondation dans la rubrique "Déposer un projet".</p>	<p>La Fondation soutient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des initiatives nouvelles proposées par des associations ou ONG (ex : construction ou extension d'une école, d'un centre d'accueil, d'une structure médicale...),</li> <li>• des projets en démarrage ou des projets présentant une activité en fort développement nécessitant une aide pour franchir une étape,</li> <li>• des projets aboutissant à une réalisation concrète au terme du projet : bâtiment, création d'atelier, création d'une nouvelle antenne d'une association, équipement informatique, formation de personnes, publications scientifiques, édition de supports de formation,</li> <li>• des projets dont l'action s'inscrit dans la durée (de plus d'un an) et pour lesquels la Fondation apporte une aide financière et/ou matérielle sur la base d'une année,</li> <li>• des projets situés dans des pays où le groupe Air Liquide est implanté, et de préférence dans un périmètre proche de ses sites.</li> </ul>

<p><b>Fondation Aviva</b></p> <p><a href="http://www.Aviva.fr/citoyenne/fondation.html">www.Aviva.fr/citoyenne/fondation.html</a></p> <p>Contact : Thibault de Saint Simon</p> <p>Domaine : éducation</p>		<p>Financement définis en fonction du projet</p>	<p>Dossier type à télécharger : <a href="http://www.aviva.fr/fondation/demarche_fondation.html">http://www.aviva.fr/fondation/demarche_fondation.html</a>.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget du projet avec l'affectation précise des fonds que vous sollicitez.</li> <li>• Doit aussi y figurer la partie "ressources" avec les autres bailleurs acquis comme sollicités : <ul style="list-style-type: none"> <li>- statuts de l'association,</li> <li>- parution au Journal Officiel,</li> <li>- liste des dirigeants,</li> <li>- comptes de l'année précédente,</li> <li>- dernier rapport d'activité.</li> </ul> </li> </ul>	<p>La Fondation AVIVA participe au <b>financement de projets et actions de proximité</b> ayant un caractère <b>humanitaire, de solidarité ou de prévention</b>, en faveur des <b>enfants et des personnes âgées</b>. La Fondation privilégie les projets qui concernent <b>exclusivement</b> les enfants et les personnes âgées, ainsi que les <b>actions humanitaires qui s'inscrivent dans la pérennité et la proximité</b>.</p> <p>Elle finance <b>20 à 30 opérations par an</b>.</p>
<p><b>Fondation Gaz de France</b></p> <p><a href="http://www.gazdefrance.com">www.gazdefrance.com</a></p> <p>37 rue du Général Foy 75008 Paris Tél : 01 47 54 28 02 - Fax : 01 47 54 30 45 Email : <a href="mailto:fondation.solidarite@gazdefrance.com">fondation.solidarite@gazdefrance.com</a></p> <p>Elle soutient les projets qui, de manière concrète :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• favorisent l'épanouissement de l'être humain dans son cadre de vie,</li> <li>• facilitent son intégration dans la société,</li> <li>• contribuent à l'embellissement de son environnement et au développement, dans les pays où le groupe Gaz de France est présent.</li> </ul>	<p>Un groupe de travail interne procède à l'étude du dossier et apporte une réponse. Si le dossier est retenu, il est présenté <b>au conseil d'administration qui se réunit une fois par an</b>. Chaque projet soutenu fait l'objet d'une <b>convention</b> précisant les relations entre les partenaires et les engagements de chacun. Les porteurs de projets sont tenus de présenter à la fondation les <b>rapports d'activité et les comptes de l'exercice écoulé</b> faisant apparaître l'affectation des fonds apportés par la fondation</p>		<p>Télécharger le dossier "Solidarité" ou "Patrimoine nature et culturel" sur le site et joindre les pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• statuts de l'association,</li> <li>• liste des membres du Conseil d'Administration,</li> <li>• organigramme,</li> <li>• comptes de l'exercice clos et rapports d'activité,</li> <li>• compte de résultat et bilan prévisionnel.</li> </ul>	<p>Pour le domaine de la <b>Solidarité</b>. La fondation s'appuie sur <b>des réseaux associatifs fortement engagés dans des actions de terrain</b>. Ces initiatives concrètes et novatrices mobilisent les jeunes et les sensibilisent à la responsabilité et à l'autonomie.</p>

Fondation	Procédures	Nature de l'aide	Contenu du dossier	Critères de sélection
<p><b>Fondation Orange</b></p> <p>La Fondation intervient dans les domaines de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la santé : autisme, déficience visuelle, déficience auditive.</li> <li>• <b>l'éducation : lutte contre l'illettrisme, éducation des filles dans les pays en développement</b></li> <li>• la culture : pratique collective de la musique vocale.</li> </ul>	<p>Des comités de sélection composés de professionnels reconnus dans leurs domaines d'intervention se réunissent plusieurs fois par an.</p> <p><b>Consultez le site Internet pour connaître les dates et télécharger le dossier de demande de subvention.</b></p>	<p>Aide financière à l'investissement.</p>	<p>Dossier de demande de soutien à télécharger sur le site Internet</p>	<p><b>Illettrisme</b> : les actions qui facilitent un accompagnement de proximité pour les personnes les plus en difficulté ; les actions sociales et culturelles proposées en amont ou parallèlement aux "formations formelles" pour déclencher le désir d'apprendre ; les formations des bénévoles dans les domaines de l'accueil, l'évaluation, l'accompagnement et la formation des publics adultes en difficultés avec les savoirs de base ; et les actions favorisant l'élaboration et la mise à disposition d'outils pédagogiques adaptés</p>
<p><b>Fondation Pricewaterhouse-Coopers France Pour la Culture et la Solidarité</b>  <a href="http://www.pwc.fr">www.pwc.fr</a></p> <p><b>Contact : Yves medina , associé PwC délégué de la Fondation</b></p> <p>La Fondation PwC France a pour objet de soutenir ou promouvoir des actions de solidarité nationales ou internationales ou d'engagement solidaire</p>	<p>Examen par un comité de sélection des candidatures ou propositions sur la base d'orientations arrêtées par le Conseil d'administration ou décision du CA pour les opérations importantes. Les dossiers retenus sont ensuite présentés au comité opérationnel puis au comité exécutif, instances décisionnelles de la Fondation Réunica Prévoyance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• aide financière,</li> <li>• aide matérielle (prêt de locaux, d'équipement s...),</li> <li>• mise à disposition de collaborateurs et prise en charge de leur coût salarial,</li> <li>• mécénat de compétences.</li> </ul>	<p>Lettre de proposition et/ou dossier de candidature (contenu variable selon les cas).</p>	<p>Pour les actions solidaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soutien humanitaire ou sanitaire,</li> <li>• insertion économique et sociale et capacité d'entraînement du projet,</li> <li>• mécénat de compétence,</li> <li>• solidarité culturelle</li> </ul>

<p><b>Fondation Société Générale pour la Solidarité</b></p> <p><b>Contact : Adèle Haëntjens Société Générale COMM/MSP 75886 Paris Cedex 18 Tél : 01 42 14 80 66</b></p> <p><b>Email : <a href="mailto:fondation.solidarite@socgen.com">fondation.solidarite@socgen.com</a></b></p> <p>Insertion professionnelle notamment à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'aide à l'entrée des jeunes dans la vie active,</li> <li>• et la lutte contre l'illettrisme</li> </ul>	<p>Seuls les dossiers complets et répondant aux critères de sélection donneront lieu à un examen approfondi. Ces dossiers, une fois instruits par la Responsable de la Fondation, seront ensuite étudiés par un Comité de Sélection. <b><u>Les projets dont les demandes de subventions sont inférieures ou égales à 10 000 € seront votés par le Comité de Sélection, qui se réunit tous les deux mois environ</u></b> (dates communiquées sur demande). Après avis consultatif du Comité de Sélection, <b><u>les projets strictement supérieurs à 10 000 € seront votés par le Conseil d'administration, qui se réunit trois fois par an.</u></b></p> <p>Au cours de cette période de sélection et de validation, la Fondation pourra être amenée à contacter l'association pour obtenir des renseignements complémentaires. Une fois la subvention accordée, une convention de mécénat sera adressée par la Fondation à la personne en charge du projet. Ce document précisera les modalités de versement de cette subvention. Le porteur du projet s'engage à transmettre à la Fondation un bilan détaillant l'utilisation de la subvention reçue, ainsi qu'une évaluation du projet mis en œuvre.</p>	<p>Uniquement financière.</p>	<p>Statuts (association)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Copie de la parution au Journal Officiel (association).</li> <li>• Liste des membres du Conseil d'Administration (association).</li> <li>• Extrait K-bis (entreprise).</li> <li>• Réalisé 2008 détaillé de la structure.</li> <li>• Budget prévisionnel détaillé 2009 de la structure.</li> <li>• Budget 2008 détaillé du projet.</li> <li>• Budget prévisionnel détaillé 2009 du projet (plan de financement : financements sollicités et obtenus, part d'autofinancement</li> <li>• Comptes de l'exercice précédent (compte de résultat et bilan).</li> <li>• Dernier rapport d'activité.</li> </ul>	<p>Les demandes doivent s'inscrire dans l'un des domaines d'intervention de la Fondation. La Fondation ne prend en charge <b><u>que des projets réalisés par des associations et des structures d'insertion, principalement en France mais également à l'étranger</u></b> (la structure porteuse du projet devant avoir son siège social sur le territoire français).</p> <p><b><u>La Fondation ne finance pas :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les projets personnels.</li> <li>• Les projets d'insertion sociale.</li> <li>• <b><u>Les projets d'aide à la scolarisation.</u></b></li> <li>• Les missions locales.</li> <li>• Les voyages pédagogiques ou culturels.</li> <li>• Les raids aventure.</li> <li>• Les bourses d'études.</li> </ul> <p>Les modalités d'intervention de la Fondation sont uniquement financières. La Fondation accompagne des actions sur une <b><u>durée comprise entre un et trois ans, selon la nature des projets.</u></b> Un dossier complet devra être adressé à la Fondation pour toute demande de subvention.</p>
--	--	-------------------------------	--	--

<p><b>Fondation Suez</b></p> <p>Sous l'égide de la Fondation de France 16, rue de la ville l'Evêque 75008 Paris contact : Michèle MEYZIE DEBENEST (<a href="mailto:michele.meyziedebenest@gdfsuez.com">michele.meyziedebenest@gdfsuez.com</a>)</p> <p>Domaine(s) d'intervention : Aide à l'enfance en détresse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• enfants malades,</li> <li>• enfants touchés par le sida,</li> <li>• enfants en situation de précarité.</li> </ul>	<p>Compléter une fiche projet sur le site GDF Suez - Fondations.</p>	<p>Aide financière</p>		<p>Le projet doit être associatif. Le projet doit correspondre aux axes d'intervention de la fondation. Le projet doit comporter un calendrier de réalisation</p>
<p><b>Fondation Veolia</b> <a href="http://www.fondation.veolia.com">www.fondation.veolia.com</a></p> <p>Délégué général de la Fondation : Thierry VANDEVELD 6 esplanade Charles de Gaulle, 92751 Nanterre Cedex Tél : 01 55 23 42 92 Email : <a href="mailto:fondation.ve@veolia.com">fondation.ve@veolia.com</a> Solidarité : Emploi, formation / Exclusion, précarité / Education, études / Handicap / Personnes âgées / Santé, hôpital / Solidarité internationale - urgence</p>		<p>Mécénat financier / Mécénat de compétences (mise à disposition de salariés) Implication des salariés : Mécénat de compétences / Bénévolat.</p>		<p>Le conseil d'administration sélectionne les projets correspondant à <b>un soutien supérieur à 150 K€.</b></p> <p>Il délègue au comité de sélection, qui <b>se réunit tous les deux mois</b>, les décisions correspondant aux projets nécessitant un apport inférieur à ce seuil. La <b>fondation soutient uniquement les projets apportés par les salariés ou retraités du groupe.</b></p>

Fondation	Procédures	Nature de l'aide	Contenu du dossier	Critères de sélection
<p><b>Fondation Vinci</b>  <a href="http://www.vinci.com/fondation">www.vinci.com/fondation</a></p> <p>1 cours Ferdinand de Lesseps  92851 Rueil-Malmaison Cedex  Tél : 01 47 16 30 63  E-mail : <a href="mailto:fondation@vinci.com">fondation@vinci.com</a></p>	<p>Tout projet proposé à la Fondation est instruit par un membre de la Fondation.</p> <p><b>Téléchargez le dossier de candidature sur le site pour connaître les éléments nécessaires à la présentation de votre projet.</b></p> <p>. Si votre projet est susceptible d'être soutenu, la <b>Fondation recherche un parrain au sein du Groupe afin d'établir un partenariat entre le porteur de projet et VINCI.</b> La personne en charge du dossier et le parrain rencontrent le porteur de projet sur le lieu de l'activité. Une synthèse du projet, intégrant le rôle du parrain est transmise au <b>Comité de Sélection. Celui-ci se réunit tous les trois mois afin de décider de l'attribution des subventions.</b> La décision finale intervient quelques semaines plus tard.</p>	<p>La Fondation finance des dépenses d'investissement. Le montant des subventions atteint en <b>moyenne 18 000 €.</b></p> <p><b>Le budget annuel d'intervention est de deux millions d'euros</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document de présentation (fiche synthétique téléchargeable sur le site).</li> <li>• Devis.</li> <li>• Statuts.</li> <li>• Déclaration au journal officiel.</li> <li>• Composition du Conseil d'Administration (noms et fonctions des membres).</li> <li>• Rapport d'activités</li> <li>• Bilans et comptes de résultat des années précédentes</li> </ul> <p>-Types de partenariats possibles avec un salarié du Groupe.</p>	<p>La Fondation privilégie les projets visant à favoriser l'accès à l'emploi et améliorer le vivre ensemble. Elle n'intervient pas dans le champ de la santé, du handicap ou de l'humanitaire.</p> <p>La Fondation met systématiquement en relation les porteurs de projets avec des collaborateurs du Groupe en vue d'établir un parrainage. Seuls les projets susceptibles de mobiliser les salariés VINCI peuvent être sélectionnés. La proximité géographique entre porteur de projet et parrain est donc indispensable.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le caractère durable. La Fondation soutient des projets s'inscrivant dans la durée et pérennisant des emplois ou une activité. Elle ne finance pas de projets ponctuels (expositions, manifestations), même s'ils sont orientés vers la solidarité ou l'insertion professionnelle.</li> </ul> <p>La Fondation soutient des projets réalisés en France, Elle soutient également des projets situés dans les autres pays où VINCI est présent : pour ceux-ci, le dossier doit être obligatoirement transité par un salarié d'une filiale locale.</p>
<p><b>Fondation Bel</b>  Fondation Bel</p> <p><a href="http://www.fondation-bel.org">www.fondation-bel.org</a></p> <p>Contact : Guillaume JOUËT -  Délégué Général  16,Bd Malesherbes  75008 Paris  Tél : 01 42 98 12 34  Email : <a href="mailto:FondationBel@groupe-bel.com">FondationBel@groupe-bel.com</a></p> <p>Créée en décembre 2008, la fondation BEL soutient des projets, en France et à l'international, en faveur de l'enfance et de son bien-être, essentiellement dans deux domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des modes d'alimentation équilibrés.</li> <li>• la préservation de l'environnement</li> </ul>	<p>Avant d'être soumis au Conseil d'Administration, les dossiers sont présélectionnés par le Comité de sélection et de suivi des projets, après analyse de plusieurs critères.</p> <p>Le Conseil d'Administration de la Fondation d'entreprise Bel se réunit environ deux fois dans l'année pour donner son avis final sur les dossiers à soutenir et pour suivre leur bonne exécution</p>	<p>Le soutien de la Fondation est essentiellement financier. Selon les projets, et la présence de collaborateurs Bel dans les pays concernés, elle peut aussi apporter aux associations des compétences techniques, logistiques ou humaines.</p>	<p>Le dossier de candidature téléchargeable sur le site internet, accompagné de la copie d'un acte officiel attestant la création de la structure, la liste de ses dirigeants ou responsables actuels, le ou les 3 derniers rapports d'activité (social ou moral), un RIB</p>	<p>Pour être acceptés, les projets doivent être cohérents avec la vocation de la Fondation, être en phase avec l'univers de Bel et de ses marques, et être prometteurs et pérennes. Il est également important qu'ils soient respectueux des modes de vie et de la culture des pays dans lesquels ils sont localisés. L'éveil des sens et des responsabilités chez les enfants, ainsi que la tonalité positive et ludique des projets, sont aussi des atouts.</p>